

Saint-Joachim, 19 avril 2013

Monsieur Denis Bergeron
Président
Bureau des audiences publiques en environnement
Projet Hydro-Canyon Saint-Joachim

Monsieur,

La demande de M. Zayed adressée à la MRC Côte-de-Beaupré lors de la séance du BAPE du 10 février dernier concernant la possibilité que la MRC Côte-de-Beaupré utilise une partie de l'argent généré par le projet Hydro-Canyon afin d'acheter des terrains autour du Site de la chute Sainte-Anne, suscite chez nous une rafale de questions et de réflexions que nous tenons à vous partager; la réponse que la MRC a donnée au BAPE le 16 avril rend ces idées d'autant plus pertinentes.

En préambule, il faut connaître l'état de la situation au chapitre de la protection du paysage du Canyon Sainte-Anne :

- La rivière Sainte-Anne-du-Nord sert de frontière entre les municipalités de Saint-Joachim et de Saint-Ferréol-les-Neiges. Ceci veut donc dire qu'un travail de conservation implique 2 municipalités ayant différentes caractéristiques et législations.
- L'actuelle zone de conservation, tant du côté de Saint-Joachim que de Saint-Ferréol, est constituée essentiellement par les terrains d'Hydro-Québec, ce qui correspond souvent à seulement la moitié inférieure des falaises qui bordent la rivière en général.
- La partie supérieure des falaises appartient à différents propriétaires privés aux droits et aux intérêts multiples.
- L'actuelle zone de conservation ne correspond pas à ce qui est visuellement perçu par les touristes (voir annexe 1). Cette vision va bien au-delà de la zone de conservation. D'où la question : quelles sont les capacités législatives municipales et régionales pour protéger et assurer la pérennité du paysage du Canyon Sainte-Anne?



LAUREAT CANADIEN
CANADIAN WINNER



206, Route 138 Est, C.P. 2087
Beaupré (Québec)
Canada G0A 1E0

Tél.: 418 827-4057
Fax: 418 827-2492

canyon@canyonsa.qc.ca
www.canyonsa.qc.ca

Difficulté de tabler sur le niveau municipal et régional dans le but de faire de la conservation

Comme le mentionne la MRC dans la lettre du 28 novembre dernier qui nous est adressée, « il y a effectivement des ouvrages, usages ou constructions qui pourraient être autorisés dans le secteur visé et qui pourraient avoir un impact négatif sur l'aspect visuel du site si ceux-ci ne font pas l'objet d'un encadrement adéquat». Cette problématique a entre autre pour caractéristique d'être amplifiée par le fait qu'il faut considérer deux municipalités donc deux orientations réglementaires différentes.

Exemple : c'est en 2004 que pour la première fois nous nous sommes aperçus qu'un projet immobilier visible par les touristes près du pont Mc Nicoll était en développement au bord du Canyon. C'est alors que nous avons demandé à la municipalité de Saint-Ferréol de se pencher sur l'adoption d'un plan d'intégration architectural pour la zone problématique ainsi que sur une politique de l'arbre. Selon nos informations, à ce jour, aucune de ces mesures ne fut adoptée.

Comme l'expliquait dans ses mots M. Jocelyn Boivin de l'Alliance Affaires Côte-de-Beaupré lors de la séance du BAPE du 10 avril dernier, il peut être difficile de réglementer de manière à interdire tout usage concret des terrains avoisinants la chute Sainte-Anne. L'automne dernier, le Canyon Sainte-Anne a demandé une lettre d'appui à l'Alliance Affaires pour l'aider dans ses démarches de préservation du Site auprès des autorités régionales (voir annexe 2). La lecture de cette lettre datée du 12 décembre 2012 illustre très bien le dilemme existant entre le développement résidentiel et préservation du paysage. Nous comprenons que la municipalité veuille plus de maisons pour augmenter ses revenus de taxation et que des propriétaires terriens veulent tirer le maximum de revenu de leur propriété. Par contre, on pourrait estimer qu'il y a d'autres endroits que le bord du Canyon Sainte-Anne pour faire du développement résidentiel.

Le Canyon Sainte-Anne et les Sept-Chutes

Dans la planification stratégique de la MRC Côte-de-Beaupré, en parlant du site des Sept-Chutes, on lit : «La municipalité (il s'agit ici de Saint-Ferréol-les-Neiges), en collaboration avec ses partenaires, s'active pour assurer la pérennité de ce patrimoine à la fois naturel et hydroélectrique, joyau de la Côte-de-Beaupré, au profit des générations actuelles et futures.¹» Dans la liste des partenaires potentiels cités on

¹ Voir *Planification stratégique de développement durable*, MRC de la Côte-de-Beaupré, action numéro 50, page 57, février 2013.

voit Hydro-Québec, le CLD de la Côte-de-Beaupré, la Conférence régionale des élus de la Capitale Nationale, la MRC et le Bureau de la Capitale Nationale. Peut-on faire quelque chose en collaboration avec ces mêmes entités dans le cas de la chute Sainte-Anne, que le projet de mini-centrale se réalise ou non?

Toujours dans *Planification stratégique de développement durable* de la MRC Côte-de-Beaupré, on lit que la région se donne comme mission «d'assurer un développement économique durable» et veut «préserver et améliorer le caractère distinctif du territoire, sur les plan culturel, patrimonial et paysager». Nous considérons que le Canyon Sainte-Anne est un des éléments les plus distinctifs du territoire paysager, fait qu'attestent les nombreux prix québécois et canadiens attribués au Site au fil des ans ainsi que la présence de la tête de la chute Sainte-Anne sur les armoiries de la municipalité de Saint-Joachim.

Peut-on faire une mention spécifique dans la planification stratégique pour mettre en place des mesures afin de «préserver le caractère distinctif» de la chute Sainte-Anne au même titre que pour les Sept-Chutes?

Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire

Nous avons discuté l'an dernier, avec le directeur et l'aménagiste de la MRC, de la possibilité d'adopter un règlement de contrôle intérimaire pour stabiliser la situation autour de la chute Sainte-Anne en attendant l'application des nouvelles mesures découlant du schéma d'aménagement.

Notre questionnement est alimenté par le fait que :

- Pour Saint-Ferréol, nous pensons, entre autre, aux constructions résidentielles de 2004 qui sont permises dans la zone 'non-classée' située près du pont Mc Nicoll puisqu'il est autorisé de construire en dehors des périmètres urbains établis.
- Toujours à Saint-Ferréol, un promoteur immobilier a fraîchement déboisé (mars et avril 2013) une zone qui se rapproche du Canyon et les constructions vont débutées ce printemps.
- Selon l'étude d'impact de la SHCSJ, toujours du côté de Saint-Ferréol, des interventions sont prévues de type 'parc' et autres. Or, nous n'avons aucune information précisant la nature des interventions, leur ampleur ou le calendrier d'exécution.

Comme l'expliquait M. Jacques Pichette (ancien directeur général de la MRC Côte-de-Beaupré maintenant chargé de projet pour la MRC dans le cadre d'Hydro-Canyon), lors de la séance du BAPE du 10 février, les délais d'adoption du schéma d'aménagement sont de l'ordre d'environ an. Par contre, à cela, il faut ajouter que les municipalités ont par la suite 6 mois pour ajuster leurs propres réglementations afin de se conformer au schéma d'aménagement. Ainsi donc, nous parlons, si tout va bien, d'un horizon minimal d'un an et demi (peut-être 2 s'il y a des pépins) avant que des mesures de protection soient en place pour le Canyon Sainte-Anne.

Puisqu'il y a eu des changements de règlements ces toutes dernières années pour permettre l'implantation d'une mini-centrale hydro-électrique. Serait-il possible de faire de même pour la chute Sainte-Anne sachant qu'il y a des problèmes depuis des années? Que peut-on faire entre aujourd'hui et le moment où toutes les nouvelles réglementations régionales et municipales seront mise en place?

Comme le mentionnait M. Bélanger, directeur de la MRC, lors de la soirée d'audiences publiques du 23 janvier dernier, il existe actuellement une problématique qui fait en sorte que l'on ne peut garantir que l'on ne verrait pas apparaître des résidences de villégiature aux abords du Canyon Sainte-Anne. Comme de dernier nous le disait lors de notre rencontre de 2012, la MRC et les municipalités peuvent, en attendant le nouveau schéma, mettre en place un règlement de contrôle intérimaire pour réduire les risques d'ici la mise en place des nouveaux règlements. Par contre, tel que M. Boivin l'exprimait le 10 avril dernier, il y a quelque part une limite à ce que l'on peut réglementer lorsque l'on n'est pas propriétaire des lieux.

Solutions pour protéger le Site

Il y a quelques années, nous nous sommes informés auprès du CLD Côte-de-Beaupré ainsi que de Tourisme Québec pour savoir s'il existerait un moyen d'acheter des terrains autour de la chute Sainte-Anne. Il appert qu'aucun programme n'existe à cette fin, d'autant plus que ce projet ne créer pas de nouveaux emplois ni n'ajoute de services à ceux déjà offerts. Nous entendons alors parler de possibilités d'aborder des sociétés vouées à la préservation (ex : Société Provencher) mais on nous dit aussi qu'il est difficile de monter des projets avec ces entités et qu'il faut compter plusieurs années avant que les démarches aboutissent.

Selon nos recherches et suite à des participations aux colloques des parcs régionaux du Québec, la formule des dits parcs semble la meilleure voie pour construire une protection sur-mesure dans un

contexte donné, contrairement à d'autres programmes de parcs provinciaux standardisés, contraignants et peu adaptables aux réalités locales. Lors de mes discussions avec des gestionnaires de parcs régionaux, j'ai pu constater qu'il existe une grande variété de modalités de gestion, d'objectifs, de services offerts ainsi que d'outils utilisés pour la mise en place du fonctionnement de ces parcs. Évidemment, la question mériterait d'être documentée plus en profondeur.

Peu importe la solution étudiée, nous sommes prêts à travailler en collaboration avec les intervenants qui seraient impliqués dans le dossier et considérons que nous faisons nécessairement partie intégrante de la dite solution.

Utilisation d'éventuels fonds générés par la chute Sainte-Anne par le biais du projet de mini-centrale

Le fait que l'argent généré par la mini-centrale irait dans d'un fonds régional dédié aux projets de développement durable de la MRC est une excellente nouvelle et nous sommes heureux d'apprendre qu'il serait possible d'acheter des terrains par ce biais.

Or, passer par un processus d'évaluation, de comparaison et de compétition avec d'autres projets de la MRC dans le cadre d'un fonds standardisé pourrait faire en sorte que les besoins de la chute Sainte-Anne passent après bien d'autres priorités. Ceci entraînerait de nouveaux délais pour atteindre l'objectif de protection et pourrait même empêcher de le réaliser.

Étant actifs au niveau municipal et régional depuis 9 ans pour trouver des pistes de solution à la protection du Site, il nous semblerait équitable que la chute ait prioritairement accès l'argent qu'elle fournirait à la communauté; il est en effet légitime de penser que son argent serve d'abord à assurer sa propre pérennité avant qu'il ne soit fondu dans un trésor commun. Puisque le problème de la préservation du Site est abordé dans le cadre des audiences du BAPE pour l'évaluation du projet Hydro-Canyon, l'occasion est idéale pour trouver une solution stable, définitive et durable pour la préservation de la chute Sainte-Anne.

Conclusion

Les interventions du BAPE permettent de constater que dans le cadre du projet Hydro-Canyon, les opposants veulent protéger le Site alors que les 'pro-centrale' misent sur le développement économique.

Nous considérons que la situation actuelle est un exemple éloquent d'un paradoxe très connu des chercheurs universitaires touristiques: le tourisme permet d'exploiter mais aussi de protéger la source de son activité.

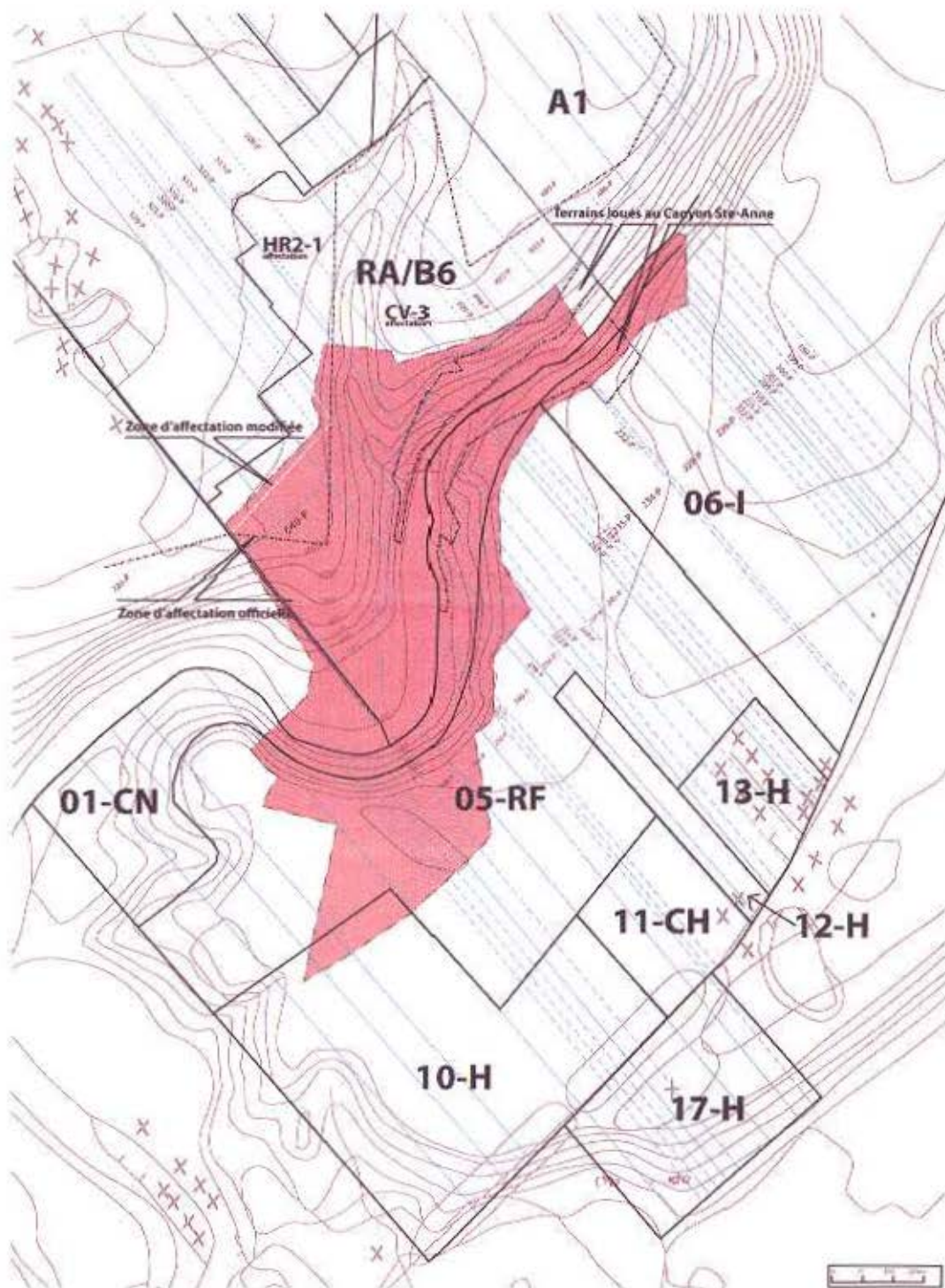
Sur ce veuillez agréer, Monsieur Bergeron, l'expression de nos salutations distinguées,



Hélène Mc Nicoll, MBA
Présidente

c.c.
MRC Côte-de-Beaupré, Pierre Lefrançois, préfet
Municipalité de Saint-Joachim, Marc Dubeau, maire
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, Germain Tremblay, maire

Annexe 1 : Carte montrant l'étendue du territoire perçu visuellement par les touristes (en rose). On y voit aussi les zonages municipaux et les possessions d'Hydro-Québec.



Annexe 2 : Lettre d'appui de l'Alliance Affaires Côte-de-Beaupré



Alliance Affaires
Côte-de-Beaupré

Beaupré, le 12 décembre 2012

Madame Héliane McNicoll
CANYON STE-ANNE
206, Route 138 Est
C.P. 2087
Beaupré (Québec) G0A 1E0

**OBJET : Appui à votre demande afin de conserver le couvert forestier
et le paysage naturel du Canyon Ste-Anne**

Madame,

Les membres du conseil d'administration de l'Alliance Affaires Côte-de-Beaupré ont pris connaissance de votre demande d'appui et c'est avec plaisir qu'ils désirent, par la présente, vous manifester leur soutien.

Le Canyon Ste-Anne représente un actif important pour la vie économique de notre région. Sa valeur touristique est cependant liée à celle du paysage qui l'entoure. Nous reconnaissons, par conséquent, l'importance de cet enjeu pour la viabilité de votre entreprise. C'est pourquoi nous demandons aux intervenants municipaux de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de préserver l'aspect naturel de votre environnement.

Nous souhaitons également que les projets domiciliaires et industriels futurs, dont nous avons bien besoin, puissent être accomplis dans le respect des entreprises déjà en place.

Espérant que la présente puisse vous être utile dans vos démarches, veuillez agréer, Madame, mes (nos) salutations distinguées.

Jocelyn Boivin, président
Alliance Affaires Côte-de-Beaupré

C 418 805-0735 F 418 746-0502
info@allianceaffaires.com
52, rue Siméon-Paillé
Sainte-Anne-de-Beaupré G0A 3C0
www.allianceaffaires.com

Penser - Planifier - Agir